

Québec, le 14 août 2014

À l'attention des policières et policiers des régions de la Montérégie, de l'Estrie et de Montréal

**INTERVENTIONS DE VACCINATION DES ANIMAUX SAUVAGES CONTRE LA RAGE DU RATON LAVEUR
SUR VOTRE TERRITOIRE A COMPTER DU 18 AOÛT 2014**

Madame, Monsieur,

Pour une huitième année consécutive, le gouvernement du Québec procédera, en août et en septembre, à l'épandage d'appâts vaccinaux sur les territoires de la Montérégie, de l'Estrie et de Montréal, dans le but de maintenir et de renforcer l'immunisation des ratons laveurs, des mouffettes et des renards contre la rage du raton laveur. Selon le territoire visé, l'épandage sera fait par avion ou manuellement.

Épandage aérien

Du 18 au 24 août 2014, des avions voleront à basse altitude au-dessus d'un territoire d'environ 4 000 km², pour larguer quelque 398 385 appâts vaccinaux. Ce sont principalement les habitats forestiers qui seront visés par cette opération d'épandage. Vous trouverez ci-joint la liste des 21 municipalités de l'Estrie et des 46 municipalités de la Montérégie qui feront l'objet d'un épandage aérien.

Épandage manuel

Du 18 août au 8 septembre 2014 approximativement, des équipes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs parcourront une zone d'environ 3 900 km² touchant 10 municipalités de l'Estrie, 78 municipalités de la Montérégie et 9 parcs de la région de Montréal pour épandre quelque 245 970 appâts vaccinaux dans les habitats naturels des ratons laveurs, des mouffettes et des renards. Ces lieux incluent notamment les zones boisées, les abords des cours d'eau, les pourtours des champs agricoles et, à l'occasion, les abords des poubelles. Vous trouverez aussi ci-joint une liste des municipalités et des parcs visés par cette opération d'épandage manuel.

Les appâts vaccinaux

Les appâts vaccinaux ont l'apparence de gros raviolis vert olive. Ils mesurent environ 40 mm x 22 mm x 10 mm. En raison de leur couleur de camouflage, ils se fondent dans l'environnement et sont plutôt difficiles à repérer une fois au sol. Ils sont aussi très solides, ayant été conçus pour résister à l'impact d'un largage aérien. Normalement, il faut qu'ils soient perforés pour répandre le liquide vaccinal qu'ils contiennent, ce que les animaux sauvages font en les croquant.



Comme vous pourriez être interrogés par les citoyens à ce sujet, il est important que vous soyez au courant de l'intervention. Nous comptons sur vous pour bien les informer.

Voici, à titre d'information, les consignes que nous communiquons aux citoyens dans ces circonstances :

- Éviter de manipuler les appâts vaccinaux. Bien qu'ils soient jugés sécuritaires pour les personnes, les animaux domestiques ou l'environnement, ils sont destinés aux animaux sauvages.
- En cas de contact avec un appât perforé ou brisé (pour un humain), composer le numéro qui apparaît sur les appâts ou le **811** pour joindre le service Info-Santé.

En tout temps, il leur est aussi conseillé :

- de ne jamais approcher les animaux inconnus, domestiques ou sauvages;
- en cas de morsure par un animal, de laver la plaie à grande eau et au savon pendant 10 minutes et de communiquer avec le service Info-Santé au 811;
- de consulter un médecin vétérinaire pour faire vacciner contre la rage leurs animaux, notamment les chats et les chiens;
- de rendre le contenu des poubelles extérieures inaccessible aux animaux afin d'éviter de les attirer près des maisons;
- **de signaler les ratons laveurs, mouffettes ou renards qui sont désorientés, anormalement agressifs, paralysés ou morts en composant le 1 877 346-6763 ou sur le site Internet www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca.**

Pour obtenir plus d'information sur la rage du raton laveur, visitez le www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca. Vous pouvez également y commander des documents d'information pour distribution à la population. Si vous avez des questions liées à cette opération, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 418 627-8609, poste 3042.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.



Joëlle Pelletier
Responsable des communications – Rage du raton laveur
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction des communications
5700, 4^e Avenue Ouest, C 402
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-8609, poste 3042
www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca